

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 7 novembre 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	Mme Manon Roy
M. Paul Audet	M. Gilles Deshaies
Mme Lise Gosselin	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot, lequel agit aussi comme secrétaire d'assemblée

2016-11-283 Ouverture de la session spéciale et renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 21 h.

Les élus étant tous présents, ils déclarent donc renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2016-11-284 Adoption de l'ordre du jour du 7 novembre 2016

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, savoir:

- Ouverture de la session spéciale et renonciation à l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour
- Établissement des salaires et conditions pour l'année 2017
- Levée de l'assemblée

Adoptée.

2016-11-285 Établissement des salaires et conditions pour l'année 2017

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de confirmer qu'il n'y aura pas d'augmentation concernant le salaire et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour certains employés, il est convenu d'augmenter leur salaire de base auquel le coût de la vie est ajouté, jusqu'à concurrence de 2%. Les salaires horaire de base 2017 pour ces employés seront les suivants :

Josée Vachon	\$27.36
Cécile Richard	\$17.22
Richard Bellavance	\$17.83
Gilles Jacques	\$15.00
Suzanne Bissonnette	\$13.17

Les nouveaux taux seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, les congés du lendemain de Noël et du Jour de l'An seront payables à la directrice générale et son adjointe.

Le taux du kilométrage demeure à 0,45\$, sauf pour M. Richard Bellavance, inspecteur en voirie, dont le taux augmentera à 0,50\$, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée.

2016-11-286 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 21 h 40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot, Maire
Président et secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.